

Déployer les centres de gestion financière

Objectif

Moderniser, intégrer et fluidifier la chaîne de la dépense par la réunion dans un centre de gestion financière (CGF) unique des tâches assumées par les centres de services partagés placés chez l'ordonnateur et les services facturiers placés chez le comptable public.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagement pris lors du 3^e CITP (juin 2019) : revoir l'organisation budgétaire de l'État dans les services déconcentrés afin de la simplifier et de la professionnaliser au sein de centres de gestion intégrés uniques fusionnant le service facturier et le centre de services partagés.

BILAN À DATE

A partir de 2019, deux **expérimentations en organisation CGF ont été conduites, l'une en déconcentré en Bretagne et l'autre auprès du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) des ministères économiques et financiers**. Le CGF intervient, pour le compte des services prescripteurs, de la création des engagements juridiques dans le système d'information Chorus jusqu'au paiement des dépenses.

Le CGF apporte une meilleure qualité de service aux gestionnaires et aux fournisseurs de l'État. Il permet de **repositionner des contrôles en amont du processus de dépenses et facilite les synergies**. Ce modèle d'organisation ne remet pas en cause le principe de séparation entre comptable et ordonnateur, ni les prérogatives de ce dernier qui continue notamment à avoir compétence exclusive pour passer des marchés publics, choisir ses fournisseurs ou attester de la conformité des commandes passées par exemple.

Depuis le 1^{er} avril 2021, 16 expérimentations sont menées :

- treize CGF au sein des directions régionales ou départementales des finances publiques en charge des dépenses des ministères financiers, sociaux et de la culture
- un CGF au sein du SCBCM des ministères économiques et financiers
- un CGF au sein du SCBCM des services du Premier ministre
- un CGF à la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

16 expérimentations
en cours

La circulaire n° 6251/SG du Premier ministre du 10 mars 2021 pour « accélérer la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines et renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires » incite les ministères à mener au moins une expérimentation en 2022 avant la généralisation des CGF en 2023.

Ainsi, sept CGF sont créés en 2022 :

- le 1^{er} janvier au sein du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) du ministère de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et de la Mer
- le 1^{er} mars au sein du SCBCM du ministère des Solidarités et de la Santé
- le 1^{er} avril à la direction régionale des finances publiques de Lille pour les ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires, de la Mer et de l'Agriculture et de l'Alimentation ; et à la direction régionale des finances publiques de Rennes pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Sports
- le 1^{er} mai à la direction régionale des finances publiques de Toulouse pour le ministère de la Justice
- le 1^{er} juin dans les directions régionales des finances publiques de Rennes et d'Orléans pour le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer.

13 jours de délai global de paiement

dans les centres expérimentateurs en déconcentré au 31 octobre 2021

Les résultats des premiers CGF sont très satisfaisants : une qualité de service et des performances améliorées, des contrôles plus intégrés et mieux ciblés, une réelle polyvalence des agents et un enrichissement des tâches. **À titre d'illustration, le délai global de paiement des treize CGF déconcentrés est de 13,30 jours au 31 octobre 2021**, la moyenne nationale, tout mode d'organisation, s'établissant à 15,30 jours.

« La mise en place du centre de gestion financière s'est traduite pour la DRAC de Bretagne par une plus grande fluidité de la chaîne des dépenses et la suppression des contrôles redondants, avec une identification des sujets beaucoup plus en amont de la chaîne. Au total, les délais de paiement sont améliorés et les fins de gestion sont beaucoup plus fluides. »

Sébastien Percheron-Hardel, responsable du service budgétaire et comptable de la DRAC de Bretagne

PROCHAINES ETAPES

Mettre en place au moins un centre de gestion financière dans chaque ministère, en administration centrale ou déconcentrée, d'ici fin 2022.

Généraliser le modèle des CGF à partir de 2023 sur la base d'un bilan partagé de son fonctionnement, des gains de productivité et du renouveau des métiers permis par cette organisation.